

TRAIL DES 6 BURONS

RÈGLEMENT EDITION

2026

1. ORGANISATION

L'ASSOCIATION VIE ET MONTAGNES organise le 12ème Trail des 6 Burons le samedi 08 août 2026 se déroulant dans le Parc Naturel Régional des Volcans d'Auvergne et sur le grand site du Puy Mary, volcan du Cantal. Les participants doivent respecter le code de la route lorsque le parcours emprunte ou traverse les voies de circulation. Certaines sections de tracés proposées sont situées dans des zones d'estive. Ce sont des zones très sensibles avec des traversées de troupeaux. Il est demandé la plus grande vigilance aux coureurs et randonneurs, de contourner si besoin les troupeaux. Il est strictement interdit d'ouvrir les clôtures ; des passages spécifiques ont été installés (échelles, protections isolantes des fils électriques).

Suivant les conditions météorologiques, les participants sont conscients de la possibilité de parcourir des chemins boueux, du risque de brouillard ou de vent ou de conditions météorologiques très défavorables (l'organisation s'autorise à modifier les parcours initiaux ou à utiliser un parcours de repli).

Tous les départs et arrivées se font : **place du monument à RIOM ES MONTAGNES** avec possibilité d'accéder aux douches au gymnase municipal.

LE TRAIL DES 6 BURONS se décline en : 1 randonnée pédestre, 1 randonnée VTT, 3 courses pédestres trail et 1 course enfants.

2. LES ÉPREUVES

2.1. Rando pédestre

- **20 km. Départ le 08 août 2026 à 8h35** depuis la place du monument à Riom ès Montagnes en direction de la commune de Lugarde ; le retour à Riom es Montagnes se fera par le train touristique Gentiane Express (départ Lugarde 15h)
- L'inscription comprend le retour en train et le repas à l'arrivée à Lugarde (repas organisé par l'association des parents d'élèves de Lugarde et dont les bénéfices seront reversés à l'Association pour l'organisation d'un voyage pour les enfants de l'école)
- Épreuve non chronométrée
- **Le certificat médical n'est pas demandé pour la randonnée pédestre**
- 2 ravitaillements : à Chapsal (km 9), à Chassagny (km 13)

2.2. RANDO VTT

- **Départ le 08 août 2026 à 9h00** de la place du Monument à Riom es Montagnes ;
- Épreuves non chronométrées
- **Le certificat médical n'est pas demandé pour les randonnées pédestres ou VTT**
- 2 ravitaillements
- **A l'arrivée chaque coureur devra signer la feuille d'émargement au point de ravitaillement afin de confirmer son arrivée sans encombres.**

2.3. LES TRAILS

2.3.1. Le Trail du Viaduc

- **Course pédestre de pleine nature, de 17km** pour environ 400m de D+
- Ouverte à tous les licenciés ou non (avec PPS valide de moins de 3 mois) nés en 2008 et avant (juniors)
- Le départ est fixé le **Samedi 08 août 2026 à 10h00** depuis la place du monument à Riom ès montagnes
- 1 ravitaillement (La Rodde ; km 9.9) ; un point d'eau pourra être rajouté au km 4 en cas de fortes chaleurs

2.3.2. Le Trail du viaduc en relais

- Même parcours que précédemment mais avec un point de relais au 9.9ème km ;
- Ouverte à tous les licenciés ou non (avec PPS valide de moins de 3 mois) nés en 2010 et avant (cadets)
- Le départ est fixé en même temps que la course solo.
- Le point de relais se situe au lieu dit « La Rodde » ; il n'y a pas de navette pour acheminer les coureurs sur le point relais, il faut s'organiser entre coéquipier pour rejoindre le point relais en temps et en heure. Les organisateurs demandent le plus grand respect du stationnement des véhicules sur le parking prévu à cet effet. Le road book du Grand parcours fera apparaître le point de relais et sera fourni dans les 72h précédant le départ.

Un itinéraire de replis est prévu en cas de mauvaises conditions climatiques dans les jours qui précèdent.

2.3.3 Le Trail de la GENTIANE

- Course pédestre de pleine nature de **30 km** pour environ 1000m de D+.
- Épreuve ouverte à tous, Licenciés ou non, (avec PPS valide) nés en 2006 et avant (espoirs)
- Le départ est fixé le **Samedi 08 août 2026 à 08h30** depuis la place du monument à Riomès montagnes
- 3 ravitaillements complets à Chapsal (km 9), Chassagny (km 13), La Rodde (km 23) ; 2 points d'eau aux km 4 et 18 pourront être rajoutés en cas de fortes chaleurs
- Une barrière horaire est prévue à Chassagny (km 13) à 11h15.

2.3.4. Les 6 BURONS

- Course pédestre de pleine nature de **79 km** pour environ 2800m de D+. Individuel ou en relais de 2 ou 3.
- Épreuve ouverte à tous licenciés ou non (avec PPS valide) nés en 2006 et avant.
- Le départ est fixé à **6h Place du Monument** à Riom-ès-Montagnes pour les Solos et les relais.
- Briefing de course le vendredi à 19h30 sous la mairie (rendez-vous à 19h15 place du monument pour départ groupé vers la salle)
- Seront placés sur le parcours **7 ravitaillements**

* La Vidal : km 9

- * La Bastide : km 14
- * La Gravière : km 31
- * Pas de Peyrol : km 43
- * La Gayelle : km 53
- * La Font Sainte : km 62
- * Apchon : km 70

En plus un point d'eau sera disponible au Col de Serre au km 36. D'autres points d'eau supplémentaires pourront être rajoutés selon les conditions météorologiques le jour de la course.

* Arrivée maximum à 21h00

● **trois barrières horaires identiques pour les solo, duo et trio :**

- * La Gravière : 12h30
- * Le Pas de Peyrol, 14h45
- * La Gayelle : 16h45
- * La Font Sainte : 18h00
- * Apchon : 19h30
- * Arrivée maximum à 21h00

Pour être autorisés à poursuivre l'épreuve, les coureurs doivent repartir des postes de contrôle **avant l'heure limite fixée.**

Tout coureur mis hors course et voulant poursuivre son parcours ne pourra l'effectuer qu'après avoir restitué son dossard, **sous sa propre responsabilité et en autonomie complète**, sachant que le débalisage peut être effectué par les serre-files.

2.3.5. La Course Enfants

- **Inscriptions de 13h45 à 14h30** Place du Monument à Riom-ès-Montagnes (gratuit)
- **Départ le 08 août à 15h** au Gymnase à Riom ès Montagnes. Départ groupé à 14h30 et sous la responsabilité des parents pour se rendre au gymnase.
- **Tour de 380 mètres** environ autour du gymnase. Le nombre de tours à effectuer dépend de la catégorie d'âges :
 - * Baby-athlé – 2020 : 1 tour (pour cette catégorie, les enfants peuvent être accompagnés d'un parent sur la ligne de départ et pendant la course).
 - * Eveil- athlé 2017-2018-2019 : 2 tours

- * Poussins 2015-2016 : 3 tours
- * Benjamins 2013-2014 : 4 tours
- * Minimes 2011-2012 : 5 tours.
- Épreuve non chronométrée.
- **Une autorisation parentale est obligatoire pour chaque enfant (à remplir sur place).**

3. RÈGLEMENT DES RELAIS SUR LE GRAND PARCOURS

- Les relais de 2 ou 3 coureurs sont dits “à la carte”
- Les coureurs empruntent le parcours 79 km du trail long, comme les coureurs solo
- Barrières horaires : cf ci-dessus
- Les coureurs sont libres de se relayer à chaque point de ravitaillement, autant de fois qu’ils le souhaitent
- Un même coureur peut donc faire plusieurs segments, toutefois chaque coureur doit effectuer au moins un segment
- L’équipe termine les 400 derniers mètres ensemble
- Le but étant de donner accès au grand parcours à des coureurs de différents niveaux,
- Le road book accompagnant sera disponible 72h00 avant l’épreuve.
- Chaque équipier aura son dossard et un bracelet équipé d’une puce électronique à positionner à la cheville servira de bâton relais
- Il n’y aura pas de chronométrage intermédiaire en raison des multiples points possibles de relais, seul le temps total de l’équipe compte
- Il n’y a pas de navette pour acheminer les coureurs sur les points relais, il faut s’organiser entre coéquipier pour rejoindre les points relais en temps et en heure (attention, les routes du Cantal, ce n’est pas la nationale, il faut parfois du temps pour faire quelques kilomètres, soyez prévoyants)
- Les véhicules doivent être garés correctement et ne pas empêcher la circulation, sous peine de disqualification de l’équipe

4. CONDITIONS D'INSCRIPTION

Pour valider son inscription, le coureur devra fournir, conformément à la législation en vigueur, soit :

- un Parcours de Prévention Santé (PPS) valide à la date de la course. Le PPS s'obtient en quelques minutes en visualisant des courtes vidéos sur le site <https://pps.athle.fr>
- une licence FFA délivrée par la FFA « athlé running » ou « athlé compétition ». Attention : les autres licences délivrées par la FFA (Santé, Encadrement et Découverte ne sont pas acceptées) ; les autres licences (ex : triathlon, UFOLEP ou autres ...) ne sont pas acceptées.
- **ATTENTION ! Dorénavant les certificats médicaux de non contre-indication à la course à pied ne sont pas suffisants et n'exonèrent pas la réalisation du PPS pour pouvoir valider son inscription.**

5. INSCRIPTION

La date limite pour les inscriptions est fixée au Jeudi 06 août 2026 à minuit. Seuls les participants aux randonnées VTT et pédestres seront autorisés à s'inscrire sur place **dans la limite des places disponibles (aucune garantie).**

Les inscriptions et l'envoi de la copie de la licence ou du PPS doivent se faire en ligne via le lien sur le site Internet partenaire KLIKEGO uniquement.

Droit d'engagement (+ frais commission Klikego)

- Les 6 burons : 55 € (maxi 300 participants)
- Relais 2 : 65 € (maxi 50 équipes)
- Relais 3 : 75 € (maxi 50 équipes)
- Le Trail du Viaduc : 17€ solo et 22 € en relais (maxi 250 solo et 50 équipes)
- La Gentiane trail 30 km : 25 € (maxi 350 participants)
- Rando VTT : 15 € (maxi 150 participants)
- Rando Pédestre : 20€ (maxi 180 participants) (ce tarif comprend le retour en train touristique Gentiane Express et le repas à l'arrivée à Lugarde)

Pour l'ensemble des épreuves, l'organisation se réserve le droit de modifier le nombre de places disponibles en fonction de la demande sur chacune des courses.

6. REPAS

- Des repas seront servis le midi (jusqu'à 15 heures) et le soir (à partir de 19 heures)
- Les repas peuvent être réservés via le site Klikego (cf. inscriptions)
- Les repas seront accessibles à tous (participants aux épreuves ou non).
- Afin de limiter le gaspillage de nourriture le nombre de repas sera limité ; une fois la limite de repas atteinte aucun repas supplémentaire ne pourra être servi c'est pourquoi il est très fortement recommandé de réserver en amont de l'évènement.

7. ANNULATION INSCRIPTION

Toute annulation d'inscription doit être faite par courrier recommandé uniquement. La demande d'annulation sera prise en compte uniquement pour les causes suivantes. :

- **Accident, maladie grave ou décès du coureur lui-même.**
- **Une maladie grave nécessitant une hospitalisation ou un décès atteignant le conjoint ou concubin, ses ascendants au premier degré.**

En cas de demande d'annulation, le remboursement des droits versés à l'inscription se fera moyennant, **une retenue de 5€ pour frais de dossier.**

8. EQUIPEMENT

Un contrôle aléatoire du matériel obligatoire pourra avoir lieu durant toute la durée de l'épreuve.

En cas de manquement à ce point, les organisateurs peuvent disqualifier le coureur.

- **Matériel obligatoire, pour le TRAIL DES 6 BURONS solo, duo et trio :**

* Un gobelet personnel type éco-tasse pour les ravitaillements. Pour une démarche éco responsable, il n'y aura pas de gobelets sur les tables de ravitaillement.

* Une réserve d'eau de 1 litre minimum.

* Un coupe vent imperméable

* Des vêtements adaptés aux conditions météorologiques (il peut faire froid même au mois d'août sur les crêtes)

* Un couvre chef

* Une couverture de survie

* Un sifflet

- * Une lampe frontale pour les premiers kms

- * Un téléphone mobile (s'assurer qu'il soit bien chargé avant le départ, avec le numéro d'urgence fourni lors du retrait des dossards et du briefing d'avant course enregistré)

- **Matériel obligatoire pour les Trails 30 et 17 km (solo et relais) :**

- * Un gobelet personnel type éco-tasse pour les ravitaillements. Pour une démarche éco responsable, il n'y aura pas de gobelets sur les tables de ravitaillement.

- * Une réserve d'eau de 0.5 litre minimum.

- * Des vêtements adaptés aux conditions météorologiques

- * Un téléphone mobile (s'assurer qu'il soit bien chargé avant le départ, avec le numéro d'urgence fourni lors du retrait des dossards et du briefing d'avant course enregistré)

- **Matériel obligatoire pour les randonnées VTT :**

- * Casque

- * Un gobelet personnel type éco-tasse pour les ravitaillements. Pour une démarche éco responsable, il n'y aura pas de gobelets sur les tables de ravitaillement.

- * Des vêtements adaptés aux conditions météorologiques

- * Un téléphone mobile (s'assurer qu'il soit bien chargé avant le départ, avec le numéro d'urgence fourni lors du retrait des dossards et du briefing d'avant course enregistré)

- **Matériel obligatoire pour la randonnée :**

- * Un gobelet personnel type éco-tasse pour les ravitaillements. Pour une démarche éco responsable, il n'y aura pas de gobelets sur les tables de ravitaillement.

- * Une réserve d'eau de 0.5 litre minimum.

- * Des vêtements adaptés aux conditions météorologiques (il peut faire froid même au mois d'août sur les crêtes)

- * Un téléphone mobile (s'assurer qu'il soit bien chargé avant le départ, avec le numéro d'urgence fourni lors du retrait des dossards et du briefing d'avant course enregistré)

9. ACCUEIL ET RETRAIT DES DOSSARDS

Des contrôles inopinés pourront avoir lieu sur les parcours. **Tout contrevenant sera immédiatement mis hors de course.**

Pour l'ensemble des courses, le dossard sera disposé sur la poitrine ou le ventre afin d'être visible en permanence et en totalité pendant la course et par temps de pluie.

Un cadeau de bienvenue sera remis à l'ensemble des participants (trails, VTT et randonnée) ainsi qu'aux finishers du Trail des 6 Burons (solo et relais)

Le retrait des dossards se fera la veille, dès le vendredi 07 août à 16h30 jusqu'à 19h00 sur la place du Monument à Riom es Montagnes et le samedi 08 août, dès 5h00 ; Fin des remises de dossard 15 minutes avant le départ de la course.

Le retrait du dossard est soumis à la présentation d'une pièce d'identité. Tout engagement est personnel. **Aucun transfert d'inscription n'est autorisé pour quelque motif que ce soit.** Toute personne rétrocédant son dossard à une tierce personne, sera reconnue responsable en cas d'accident survenu ou provoqué par cette dernière durant l'épreuve. **Toute personne, disposant d'un dossard acquis en infraction avec le présent règlement, sera disqualifiée.** L'organisation décline toute responsabilité en cas d'accident face à ce type de situation.

10. POSTE DE CONTRÔLE ET DE RAVITAILLEMENT

Des postes de contrôle et de ravitaillement sont répartis le long des parcours. **Seuls les coureurs porteurs d'un dossard visible auront accès aux postes de ravitaillement.** Les positions des points de ravitaillements sont disponibles sur les pages des courses / randonnées VTT sur notre site internet et au paragraphe 2 du règlement.

Sur chaque ravitaillement seront présent : de l'eau plate et gazeuse, boisson sucrée, aliments solides sucrés (fruits frais et secs, gâteaux, compotes sur certains points...) et solides salés (gâteaux secs, fromage, charcuterie...).

Sur le Trail des 6 Burons et sur le Trail 30 k seront positionnés 2 points d'eau selon les conditions météorologiques (cf. paragraphe correspondant) sur lesquels ne seront disponibles que de l'eau plate.

Rappel : pas de gobelets jetables sur tous nos parcours chaque participants doit avoir une éco tasse ou équivalent

11. SECURITE ET ASSISTANCE MÉDICALE

Le numéro de téléphone sera donné au retrait des dossards et inscrit sur ces derniers.

Une surveillance médicale sera assurée par un médecin et une association de secouristes (Protection Civile) avec des postes de secours aux points stratégiques du parcours.

L'association Vie et Montagnes se réserve le droit d'instaurer les délais de passage, de modifier certaines portions ou la totalité des épreuves si les conditions météorologiques sont de nature à mettre en péril la santé ou la sécurité des participants et d'arrêter, sur avis médical, tout coureur présentant des signes de défaillance physique. Un coureur faisant appel à un médecin ou un secouriste se soumet de fait, à son autorité et s'engage à accepter ses décisions.

Si les bénévoles présents sur un point de ravitaillement jugent l'état de forme d'un coureur incompatible avec la poursuite de la course ils pourront, après avis médical des secouristes et/ou d'un médecin de la course, mettre hors course un coureur.

12. ABANDON

En cas d'abandon, un coureur doit obligatoirement prévenir le responsable du poste de contrôle le plus proche et y restituer son dossard. Le responsable du poste de contrôle invalidera son dossard en le récupérant et préviendra les postes de contrôles suivants.

Le retour au départ d'un coureur abandonnant devra se faire par ses propres moyens (sauf accident nécessitant un moyen de transport spécifique). Sur le grand parcours les coureurs pourront bénéficier du retour via les navettes effectuant la desserte du Grand site (horaires disponibles sur le site internet du Grand Site du Puy Mary (prix du trajet pris en charge par l'organisation)

13. PENALISATION – DISQUALIFICATION

En s'inscrivant à l'une des 3 courses, les coureurs s'engagent à :

- RESPECTER L'ENVIRONNEMENT TRAVERSÉ
- SUIVRE LE PARCOURS BALISÉ SANS COUPER LES SENTIERS
- NE PAS JETER DE DÉCHETS SUR LE PARCOURS
- NE PAS UTILISER DE MOYENS DE TRANSPORT

Les points suivants constituent un manquement aux règles établies et entraînent une disqualification immédiate sans aucune possibilité de faire appel de cette sanction :

- PORTER LE DOSSARD AUTRE QUE POITRINE OU VENTRE
- OUVRIR UNE CLOTURE DE TROUPEAU SANS EMPRUNTER LES PASSAGES REVUS

A CET EFFET

- NE PAS POSSÉDER SUR SOI DURANT TOUTE L'ÉPREUVE LE MATÉRIEL OBLIGATOIRE
- REFUSER DE SE SOUMETTRE AU CONTRÔLE ANTI-DOPAGE
- NE PAS PORTER ASSISTANCE À TOUT COUREUR EN DIFFICULTÉ
- REFUSER DE SE LAISSER EXAMINER PAR UN MÉDECIN OU DE RESPECTER SA DÉCISION

14. JURY D'ÉPREUVE

Il est composé

- Du comité d'organisation
- De l'équipe médicale présente sur la course
- Des responsables des postes de contrôle concernés

15. MODIFICATION DES PARCOURS

En cas de conditions météo trop défavorables, l'organisation se réserve le droit d'annuler, de retarder, d'arrêter les courses ou de modifier les parcours et les barrières horaires.

16. ASSURANCE RESPONSABILITÉ

L'épreuve est couverte par une assurance responsabilité civile souscrite par Vie et Montagnes. Les licenciés bénéficient des garanties accordées par l'assurance liée à leur licence. Il incombe aux autres coureurs de s'assurer personnellement. En complément, il est vivement conseillé aux coureurs de souscrire à une assurance individuelle accident, couvrant leurs propres risques.

17. ENVIRONNEMENT

PARCE QUE NOUS AIMONS LA NATURE RESPECTONS-LA.

Il est impératif de suivre les chemins tels qu'ils sont balisés. En effet, couper un sentier provoque une érosion irréversible du site et le dégrade irrémédiablement.

NE JETEZ PAS D'EMBALLAGE NI MOUCHOIR

Respectez la nature et la flore. Cela permettra à tous de profiter pleinement de ce superbe PARC

NATUREL DES VOLCANS D'Auvergne ET GRAND SITE DU PUY MARY VOLCAN DU CANTAL et d'y revenir. Tout concurrent surpris en infraction sera immédiatement disqualifié.

La démarche éco-responsable se poursuit sur le parcours des 6 burons en demandant à chaque participant de posséder son gobelet personnel (type éco-tasse)

18. CLASSEMENTS ET RECOMPENSES

Le chronométrage est réalisé par Cantal Chrono events (live disponible sur le site du chronométreur).

Pour les courses Trail 79 km solo, 17 km et 30 km, seront récompensées :

- les 3 meilleures femmes et les 3 meilleurs hommes au scratch toutes catégories confondues.
- la meilleure femme et le meilleur homme M4 et +

Pour les courses duo et trio :

- relais duo : 1^{er} DUO 100 % hommes, 1^{er} DUO 100 % Femmes, 1^{er} DUO mixte
- relais trio : 1^{er} TRIO 100 % hommes, 1^{er} TRIO 100 % Femmes, 1^{er} TRIO mixte

17 km : 1^{er} jeune homme et 1^{ère} jeune femme

Une remise des prix s'effectuera sur le site d'arrivée. Les résultats seront disponibles sur le site internet de l'épreuve dans les jours qui suivent la course.

19. DROIT À L'IMAGE

Tout coureur renonce expressément à se prévaloir du droit à l'image durant l'épreuve, comme il renonce à tout recours à l'encontre de l'organisateur et de ses partenaires agréés pour l'utilisation de son image.

20 TRACKING GPS LIVE TRAIL 79km

Nous mettons en place un tracking gps des coureurs en partenariat avec **Follow My Sport**. Ce service est obligatoire afin de vous géolocaliser en permanence et assurer ainsi votre sécurité. Il est disponible en option payante pour les autres distances en se rendant sur <https://www.followmysport.com>

Ce service permet également à chaque participant de partager en VRAI temps réel sa position avec ses supporters. Il est accessible gratuitement pour tous les spectateurs. Afin de faciliter votre inscription à ce service, vos coordonnées (nom, prénom, mail, numéro de portable, date de naissance, sexe) seront pré-remplies dans la base de données de **Follow My Sport**. Tout participant accepte ces conditions en validant ce règlement.

ASSOCIATION VIE ET MONTAGNES

Le Bureau